

RAPPEL

Je vous rappelle qu'il est impératif de ne pas jeter de lingettes nettoyantes et autres matières non dégradables dans les toilettes.

Cela provoque la détérioration des pompes de relevage et l'obstruction des canalisations.

Merci de votre compréhension et de votre civisme.

PS : voir ci-dessous article de « QUE CHOISIR ».

Le Maire

JL Requi

LINGETTES N'en jetez plus!

Si la facture d'eau augmente, ça pourrait bien être la faute aux lingettes. Car tout un chacun ou presque semble avoir pris la détestable habitude de les jeter dans les W-C (QC n° 526).

On n'en peut plus dans les communes. Maires, techniciens et responsables de stations d'épuration

constatent les dégâts, engagent les réparations, puis font les comptes. Et ça chiffré. Car les lingettes n'ont jamais le temps de se dégrader entre la cuvette des W-C et la station d'épuration. Quand elles y arrivent, elles forment des filasses

Les lingettes ne se dégradent pas dans l'eau

qui s'entortillent sur les tamis, les colmatent et bouchent les pompes. Pendant ce temps, les eaux usées partent polluer le milieu naturel sans avoir été traitées. Régulièrement obstruées, les pompes de

relevage s'usent de façon prématurée. La commune de Neufchâtel-en-Bray (76), vient, par exemple,

de remplacer les trois. Coût de l'opération : 30000 €, qu'il faudra bien, là comme ailleurs, répercuter sur la facture d'eau. Rappelons-le, biodégradable ou pas, c'est à la poubelle que doit finir une lingette jetable! ♦